



## MAIRIE D'OSLON

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

Le trente janvier deux mille vingt-trois, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

**PRESENTS :**

**Nathalie KHEMDOUDI. Jean Luc MEUNIER. Claudine CORNU. Christine BOUILLOT. Aline ROUSSEAUX. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Denis RAUX. Pierre FLEURY. Joël CORPET. Pascal VAN DORSSELAER. Joëlle DE MATTEIS. Valérie THEVENOT.**

**ABSENTS : Julien GAUDET.**

**Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie KHEMDOUDI**

**La secrétaire de mairie assiste à la séance.**

**ORDRE DU JOUR :**

**APPROBATION PROCES VERBAL DERNIERE SEANCE**

Le PV de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité.

**DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION DETR, DSIL 2023, POINT DOSSIER  
RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS SCOLAIRES**

Il s'agit de demande de subventions à déposer auprès de la Préfecture au plus tard le 17/2/23.

Rappel des abréviations :

**DETR:** Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux

**DSIL :** Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Ensemble des subventions : taux de subvention minimum 20% - taux de subvention max : 80%

La délibération est adoptée à l'unanimité pour que Mr le Maire ait le pouvoir d'instruire ces dossiers sur les 2 fonds. Un seul dossier sera accepté par la Préfecture, qui étudiera le plus adapté pour la commune.

## **POINT DOSSIER RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS SCOLAIRES**

Point d'info général exposé par Pascal VAN DORSSELAER notamment en ce qui concerne :

- L'arbre principal de la cour de l'école : il s'agit d'un érable argenté, il sera conservé, une taille est prévue en février, pour le deuxième si l'arbre est viable il sera déplacé, il va falloir décider de son emplacement.
- L'aménagement cour de l'école : recherche de perméabilité, si le revêtement choisi est la « sablette » : il faut prévoir l'entretien et le nettoyage de la cour et des salles de classes de façon récurrente.
- L'état du toit terrasse de l'école maternelle est moyen, il faut prévoir un chiffrage de la toiture ainsi qu'une maintenance régulière
- Ventilation double flux
- Réunion avec les agents communaux le 10/1/23
- Coordinateur SSI choisi.
- Revue de projet prévue le 15/2 et stand info parents d'élèves le 3/3/23.

Compte tenu de l'évolution dans le domaine de la rénovation des installations de chauffage, Mr Oudot, artisan en charge de notre projet, a piloté sa formation en mettant en pratique le projet école d'Oslo.

## **DELIBERATION VENTE DES CHENES FORET COMMUNALE**

Joël CORPET expose son compte-rendu :

La coupe des chênes 22/23 comprenait 10 chênes du lot 15 et 4 du lot 24.

L'abattage s'est fait en collaboration avec l'ONF, un recensement des arbres secs a été fait, on assiste à une forte demande des scieries.

Finalement 40 chênes supplémentaires ont été abattus et les 4 prévus initialement ne l'ont pas été car le cloisonnement n'était pas satisfaisant.

Joël CORPET indique que l'ONF l'a prévenu au dernier moment de l'abattage des chênes et il rappelle les incivilités d'un forestier.

Nathalie KHEMDOUDI suggère qu'un courrier soit fait à L'ONF pour leur rappeler les prérogatives. Une demande sera faite à la mairie de Lans pour un courrier conjoint.

La délibération pour valider la vente des chênes est votée à l'unanimité et un courrier sera fait à l'ONF.

### **DELIBERATION SUBVENTION AMBIANCE ET LOISIRS**

Yvan NOEL propose que la somme de 214 € équivalent à l'achat de sapins de Noël pour les bâtiments communaux soit attribuée à l'association.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

### **DELIBERATION REMBOURSEMENT ANNULATION LOCATION PETITE SALLE**

Suite à un très grave accident de la route, l'événement prévu dans la cadre de la location de la salle a été annulé.

La délibération est votée à l'unanimité.

### **DELIBERATION RESTE A REALISER 2022**

Pour rappel, le Reste à Réaliser est signifié quand toutes les dépenses (par des factures) et recettes (par les versements reçus) sont justifiées

Dépenses investissement le montant est de 38 030.90 €

Recettes investissement le montant est de 51 438.29 €

Ces sommes seront reportées sur le budget 2023.

### **DELIBERATION MANDATEMENT INVESTISSEMENT**

L'engagement des travaux prévus sera effectué dans le 1er semestre 2023 et représentera 25% des crédits ouverts en 2022 pour des investissements 2023.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Proposition impression bulletin municipal**

Yvan NOEL nous fait part d'une proposition par l'Imprimerie Buxinoise pour imprimer le bulletin municipal sur un papier 90 g brillant, avec pliage et agrafage, au prix de 325 € ht.

Réalisation sous 10 jours après le bon à tirer.

Il explique que outre la rédaction et la mise en page du bulletin par la commission bulletin, l'impression "monopolise" le copieur de la mairie et génère un coût en temps et financier pour la collectivité.

Il suggère un essai d'une prestation et nous demande notre avis :

Claudine CORNU soulève le fait que la diffusion trimestrielle n'est pas idéale en terme d'écologie (en plus du coût du papier qui augmente) et sa distribution par boitage et propose un

bulletin annuel.

Un vote est fait et à la majorité il est convenu que la périodicité trimestrielle est maintenue.

Valérie BESSARD MANDRILLON réitère sa demande de sonder la population **par courrier de la mairie** plutôt que par coupon inclus dans le bulletin.

### **Compte rendu commission solidarité**

Claudine CORNU nous rend compte de la réunion avec le Grand Chalon.

Il s'agit d'identifier les "jeunes" en difficulté dans les communes (décrochage scolaire, sans emploi...) afin de pouvoir les aider.

Le dispositif bien que louable comporte un problème de taille : il se heurte à l'application du RGPD pour l'identification de la population éventuellement concernée : en aucun cas les listes électorales ne peuvent servir de support comme proposé lors de la réunion.

Il est étonnant que le Grand Chalon n'ait pas prévu cette "faille" et des informations complémentaires seront demandées

### **Modification éclairage public :**

Mr le Maire propose une prolongation du temps de l'éclairage public le samedi de 22 h à minuit et pour les manifestations prévues.

Cela s'inscrit dans une demande (relance du gouvernement) et une question de responsabilité du Maire en cas d'accident.

Pierre FLEURY demande une durée au-delà de minuit (2h du matin) compte tenu de la durée des événements.

Yvan NOEL déclare que la décision relève d'un arrêté municipal qu'il prendra.

Le vote soumis à avis, est confirmé à l'unanimité.

### **Vidéo protection, caméra photographique**

Pascal VAN DORSSELAER nous informe de la possibilité d'implanter des caméras dans la commune.

Il s'est rendu sur 2 communes ayant opté pour 2 solutions différentes à Champforgeuil (location) et à Sevrey. Il doit rencontrer vendredi, un des fournisseurs potentiels : Bouygues

Pour Oslon, il serait envisagé 7 caméras ainsi réparties : 3 pour les sites de la mairie, bibliothèque et ateliers municipaux et 4 aux entrées/sorties d'Oslon.

Ce projet serait effectué en 2 phases, la première en commençant par 2-3 caméras.

Il pourrait être prévu un rapprochement avec Chatenoy en Bresse qui a opté pour la vidéo protection.

Pour les dépôts sauvages et autres incivilités la vidéo surveillance pourrait être un bon "recours". Il existe aussi les pièges photographiques avec autonomie de plus de 6 mois.

Pascal VANDORSSELAER ira en magasin pour se renseigner sur ces boîtiers en vente là-bas.

Il paraît judicieux d'organiser une réunion publique pour exposer ce projet à la population et le courrier évoqué ci-dessus pour sonder la population paraît être opportun pour cet événement (bulletin)

### **Destratificateur salle polyvalente**

Ce dispositif ramène l'air chaud vers le bas.

Il permet d'économiser 20% d'économies d'énergie et il est subventionné à 100 % par délivrance d'un Certificat d'énergie.

### **Information RD 678**

Les participants à cette commission nous rappellent l'incidence de la signalétique.

La vitesse excessive est le fléau à combattre et pour cela il faut "casser" la vitesse par la mise en place de diverses stratégies : mise en place de "tourne à gauche" (boulangerie), végétaliser entre l'école et les bâtiments, et entre la mairie et le catimini, mise en place de chicanes, plot central sur le parking poids lourds, matérialiser les passages piétons par des couleurs, des potelets, vers la ZA, rond-point ou tournez à gauche, radars tronçons.

### **Aire Nature & Loisirs**

L'hypothèse 2 a été retenue. Il faut décider très vite du choix des essences pour les arbres afin d'en planifier la plantation avant fin 2023 compatible avec le PLUi et notre région, définir la délimitation du dépôts des ateliers.

### **AMRF (Assemblée des Maires Ruraux de France)**

Pascal VAN DORSSELAER nous invite à regarder la conférence organisée par l'AMRF. (son mail du 27/1/23)

Il nous prévient de la durée environ 2h30 de vidéos et 90 slides mais il nous indique l'intérêt de ce retour d'expérience concernant la rénovation énergétique des bâtiments.

Fin de la séance 21h10.

Prochaine séance le LUNDI 27 FEVRIER 2023 A 19 HEURES

La secrétaire de séance,

Nathalie KHEMDOUDI.

